

Le transport scolaire en Haute-Loire est géré par la **REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**.
HAUT PAYS DU VELAY communauté reste l'Autorité Organisatrice secondaire
et votre **unique interlocuteur**.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au transport scolaire doit être effectuée **en ligne chaque année** pour tous les élèves sur le site internet :

<https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr/CRAURA-FO/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion/>

du 15 mai au 19 juillet 2025 dernier délai.

Attention après cette date, une pénalité de 30 € vous sera appliquée (Cf Règlement des transports scolaires - Haute-Loire).

La carte de transport, imprimée par la Région sera envoyée directement à votre domicile avant la rentrée scolaire, avec la photo que vous aurez ajoutée au moment de votre inscription en ligne.

Attention : en cas de perte de la carte de transport ou de la carte OURA, une participation de 15 € vous sera demandée pour un duplicata. **La demande est à faire à partir de votre espace en ligne.**

Vos enfants sont déjà inscrits en ligne pour cette année scolaire : vous pourrez retrouver leur compte transport avec vos identifiants (votre adresse mail), vous n'aurez pas à saisir à nouveau vos coordonnées. Cependant, il faudra **renouveler** la demande de transport pour chacun de vos enfants (modifier la classe, l'établissement scolaire s'il change).

En cas de changement d'adresse, de situation familiale ou de coordonnées bancaires, merci de contacter la Communauté de communes au 04.71.65.74.10.

TARIFS 2025-2026

Maternelle/Primaire : **GRATUIT** pour les ayants-droits / 57 € Trimestre pour les élèves non ayants-droits

Collège : 72 € /Trimestre (**39 € tarif réduit**)

Collège : 75 € /Trimestre pour les élèves hors Communauté de Communes

Lycée : 75 € /Trimestre (**42 € tarif réduit**)

Interne (collège et lycée) : 75 €/Trimestre

Un tarif réduit est appliqué dans l'un des cas suivants (les deux cas ne se cumulent pas) :

- A partir du 3^{ème} enfant d'une même famille (abonnement le moins cher) : **½ tarif pour le 3ème et 4ème enfant gratuit.**
- Prise de car uniquement le matin ou le soir soit un seul trajet par jour (collège ou lycée) : **tarif réduit**

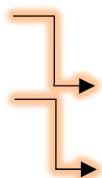
Attention : Dans ce cas, merci de nous indiquer obligatoirement par mail (accueil@hautpaysduvelay.fr) les enfants concernés et le circuit emprunté.

Non ayant-droit : Elèves n'ayant pas 3 ans avant le 31/12/2025, les élèves habitants à moins de 3 kms de l'établissement scolaire, apprentis, stagiaires, étudiants, établissements hors-contrat, service civique.

Abonnement sous réserve des places disponibles. Le voyageur devra s'acquitter de tickets au tarif de 25 € le carnet de 10 tickets sur circuits spéciaux et lignes régulières. Le ticket permet de voyager 2 heures avec correspondance en excluant l'aller-retour. Ils peuvent être achetés auprès des chauffeurs de car (pas de règlement par CB) pour les lignes régulières et auprès de l'antenne des transports pour les circuits spéciaux.

NOUVEAUTE : **CARTE OURA** pour tous

La carte OURA mise en place pour les usagers des lignes régulières et circuits spéciaux est à conserver (la carte est valide 5 ans). Le nouvel abonnement sera automatiquement téléchargé sur la carte OURA après l'inscription dès la 1^{ère} validation dans le car.



« **TITRE SCOLAIRE + MOBILITE REGION** » : Inclus dans l'abonnement

La nouvelle offre **Scolaire+ Mobilité Région** donne un accès sans frais supplémentaire et illimité, **du 1er septembre 2025 au 31 août 2026**, au réseau La Région vous transporte en plus de votre abonnement scolaire. Cette offre concerne tous les **cars Région, cars Région express** et **TER Auvergne-Rhône-Alpes** (trains et cars) circulant sur le territoire. **sous réserve de l'achat d'un billet gratuit pour chaque trajet TER au guichet de la gare ou pour chaque trajet en Car auprès du chauffeur de la ligne « cars Région express »** dans la partie ABONNEMENT SCOLAIRE + MOBILITE REGION.

[Plus d'informations :](https://www.laregionvous transporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-haute-loire)

<https://www.laregionvous transporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-haute-loire>

FACTURATION

La facturation est établie à trimestre échu : 1^{er} trimestre (septembre à décembre) – 2^{ème} trimestre (janvier à mars) – 3^{ème} trimestre (avril à juin). Aucun paiement n'est à effectuer à l'inscription.

Pour toute modification en cours d'année (changement de circuits, modification des fréquences, etc...), la famille devra le signaler par courrier ou par mail à la Communauté de Communes.

En cas d'arrêt de prise de car en cours d'année, **la famille devra retourner la carte de transport de l'enfant** à la Communauté de Communes, sachant que **tout trimestre commencé est dû**. Sans cette formalité, la facturation des 3 trimestres sera maintenue. Toute absence (maladie, stage, déménagement...) d'une durée inférieure à 2 mois pendant le même trimestre ne donnera pas lieu à une réduction de tarif.

MODALITES DE PAIEMENT

A réception de votre facture, plusieurs moyens de paiement sont possibles :

- **Paiement par prélèvement automatique** (mandat SEPA et contrat de prélèvement à compléter et à déposer avec un RIB lors de votre inscription en ligne).
- **Paiement par chèque** à envoyer au centre de traitement (à l'aide de l'enveloppe qui sera jointe à votre facture et du papillon détachable).
- **Paiement par carte bancaire ou par prélèvement** à partir du site Internet de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à l'aide de l'identifiant collectivité et de la référence de paiement.
- **Paiement en espèces** à déposer directement au guichet du Trésor Public à YSSINGEAUX.
- **Paiement par DATAMATRIX** : les factures disposent maintenant d'un QR-CODE. Vous pouvez vous rendre chez les buralistes habilités pour procéder au règlement.

OBLIGATIONS

- La carte de transport devra être présentée en cas de demande et/ou de contrôle.
Le règlement régional des transports s'appliquera en cas d'incivilités (Cf Règlement des transports scolaires - Haute-Loire).
- L'élève doit être couvert par une assurance scolaire ou par un contrat responsabilité civile chef de famille.

Inscription obligatoire **avant le 19 juillet 2025 DERNIER DELAI**

Pour tout renseignement complémentaire :

Votre contact : BERNARD Stéphanie

Haut Pays du Velay communauté

37 rue centrale

43290 Montfaucon en Velay

04.71.65.74.10

accueil@hautpaysduvelay.fr

<https://hautpaysduvelay-communaute.fr/>

Pour d'autres informations :

Antenne régionale des transports de Haute-Loire :

N° unique ALLO : 04 8000 7000

transports43@auvergnerhonealpes.fr

